

520

S. S. 31-37

— 5 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, sur la
constitution d'un bien de famille insaisis-
sable. (N° 287, année 1906.)

(Nommée le 21 juin 1906.)

MM.

1^{er} BUREAU : FORTIER.

Président

2^e — PÉDEBIDOU.

3^e — PAULIAT.

4^e — LEGRAND.

5^e — DE LAS CASES.

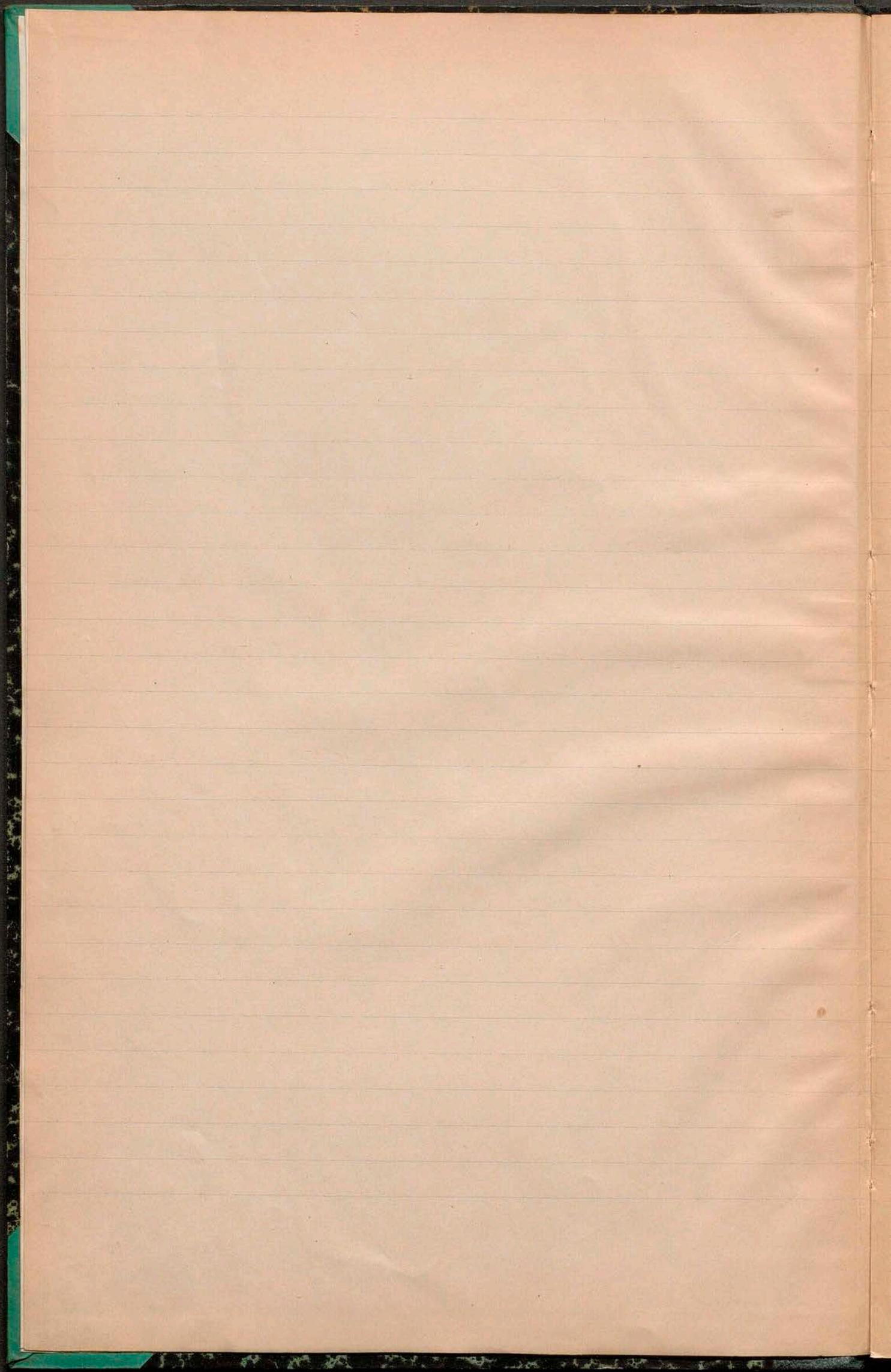
6^e — BIZOT DE FONTENY.

7^e — J. BRISSON.

8^e — GUILLIER.

Secrétaire et Rapporteur

9^e — FESSARD.



A

=

Séance du 29 Juin 1906.

=

Étaient présents M. M. Fortier - Pauliah - Legrand - B. Bissot
Guiller et Fernald. = S'était excusé M. Fedoridou.

M. Fortier est nommé Président et M. Guiller secrétaire.
Les membres de la commission font connaître les opinions
émises dans leurs bureaux respectifs.

1^{er} Bureau = M. Fortier = Il a été généralement favorable au projet.
Le chiffre de 10000^{fr} a paru trop élevé, et on craint
que les effets de la loi seraient réservés aux seuls petits
propriétaires ou ouvriers.

2^e Bureau = M. Pauliah = A été généralement favorable,
avec de simples réserves sur ce qui concerne le chiffre de la valeur
du bien de famille. Il est d'avis que pour la constitution
il faut l'intervention d'un notaire, sauf à diminuer
le prix le plus possible. Enfin il désire que la loi
soit votée rapidement et avant le mouvement ou vers
discuter la loi sur les retraites ouvrières.

3^e Bureau = M. Legrand = Favorable au principe.

4^e Bureau = M. Bissot = Son bureau a été favorable au projet.
Certains membres ont proposé que le bien de famille
soit absolument inaliénable, et que les biens
puissent être saisis même pour les impôts.

5^e Bureau = M. Guiller = Son bureau a été divisé sur cette
question. Il s'est déclaré favorable à la loi et a été
nommé au second tour de scrutin. Il estime que
le texte voté par la chambre doit être complet
à l'égard notamment de certaines dispositions contenues
dans le projet déposé par le gouvernement.
Il est pour l'intervention du notaire, pour la publicité
de l'acte constitutif et le droit d'opposition des

et anciens prix payables antérieurs à la
constitution.

M. de Tressard = Favorable au principe avec
réserves sur le chiffre. Il fait part de cette idée
que s'est fait jour dans son bureau que
la fixation de la valeur du bien ne devrait pas être
uniforme dans toutes les régions à raison de la
diversité de valeurs de la propriété dans les différents
départements. On pourrait peut-être trouver une
formule permettant de déterminer la qualité de
terrain sur le produit serait versé à l'entretien
de la famille. Il signale aussi le danger que
pourrait présenter un point de vue de l'économie
générale du pays, la mise hors de commerce d'une
trop grande quantité d'immeubles.

Après échange d'observations, la
Commission désigne M. Guillier comme
rapporteur et le charge de lui soumettre le
texte d'un projet sur lequel s'effectuera
ultérieurement la discussion.

Le Secrétaire

Le Président

Guillier

Fortier

Séance du 27 9^e 1906

M. Fortier = secr. M. Guillier

Étaient présents, M. Fortier = Paulich = Legrand
Brisson = Tressard et Guillier.

M. Guillier rapporteur donne lecture à la
Commission du projet de texte sur lequel il
a préparé. Après discussion à laquelle prennent
part tous les commissaires, il est décidé

que pour permettre à tous les membres de la commission de se rendre compte des dispositions proposées, le projet de rapporteur sera imprimé et distribué aux commissaires.

La commission s'ajourne à une séance ultérieure qui aura lieu ~~après~~ le premier jour de séance publique qui suivra la distribution de l'impression.

Le Secrétaire

Le P.^t

[Signature]

[Signature]

Séance du 11 juin 1908

P.^t M. Fortier, Secrétaire ou Secrétaire - Président = M. M. Legendre - Sauliat et Ferrand.

La commission reçoit une délégation de la Société d'Agriculteurs de France, qui lui soumet le projet soumis par la Société dans sa dernière réunion. Elle se rend à l'adoption du projet vote par la chambre sous certaines réserves qui sont développées par les membres de la délégation.

Le Secrétaire

Le P.^t

[Signature]

[Signature]

Séance du 3 juillet

Président M. Fortier

Présents M. M. De la Cassi, Guillot, Sauliat et Ferrand. La commission discute et adopte le 1^{er} paragraphe article du projet de loi en y ajoutant le sous-paragraphe proposé par M. Guillot, rapporteur, et par plusieurs membres.

Le Secrétaire

Le P.^t

[Signature]

[Signature]

Siéance du 9 juillet 1908
Présidence de m. Fortier
Présents mm. Guillier, Pauliat

M. Guillier autorisé à signer 14 1/2 part

Le Président
Fortier

Siéance du 11 février 1909
Présidence de m. Fortier
Présents mm. Aruan, ministre de l'agriculture
Guillier, rapporteur:
Pauliat, Tessard, de Las Cases, Steuss,
Dabat Commissaire du Gouvernement
Le Président

Modification de l'art. 12 et art additionnels n° 15
et n° 21

Fortier

